

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 7 AVRIL 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 7 avril 2026, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Marc Lemay, Yannick Pressé, Éric Guillot, Amélie Bergeron, tous formant quorum.

Absence : Michel Fortier et Julie Lemay

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 2026-04-067

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 2026-04-068

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Correspondance
8. Dépenses à approuver
 - a) Webinaire – bonnes pratiques pour la gestion des documents municipaux
 - b) Entretien de la piste de ski de fond hiver 2026-2027
 - c) Débroussaillage des fossés
 - d) Sonorisation de la salle municipale
9. Demandes
 - a) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - b) Amendement au projet de loi 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
 - c) Opposition à la participation au programme fédéral de rachats des armes à feu
10. Affaires courantes
 - a) OMH au Cœur-du-Québec – budget révisé 2026
 - b) Station de pompage des eaux usées PP1
 - c) Service de garde – signature du bail avec Marie-Soleil Dumont Bédard
11. Suivi de dossiers
 - a) Vente pour taxes – mandat pour représenter la municipalité

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

12. Règlements
 - a) Règlement #2026-03-238 portant sur l'éthique et la déontologie pour les élus (adoption)
 - b) Nomination d'une personne désignée pour l'application du règlement #2021-01-177 portant sur l'entretien des arbres et des arbustes
13. Comités et MRC
14. Affaires nouvelles
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

RÉSOLUTION # 2026-04-069

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux des 2 et 30 mars 2026 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 2026-04-070

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les comptes à payer des dépôts directs # 502834 à # 502858 pour la somme de 69 188.43 \$.

ADMQ	
16-03-26 FAC27883	247.20 \$
FORMATION GESTION DOCUMENTS MUNICIPAUX	
31-03-26 FAC28781	373.67 \$
MUNYS-LICENCE ANNUEL	
TOTAL	620.87 \$

AUBIN PELISSIER	
02-03-2026 1195346	230.60 \$
CHANGER RELAIS SUR GRAND FRIGO (SALLE MUNICIPALE)	
TOTAL	230.60 \$

CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.	
04-03-26 158253	345.75 \$
PHOTOCOPIEUR	
TOTAL	345.75 \$

CHEM ACTION INC.	
16-03-26 F-80260	317.33 \$
DIAPHRAGME	
TOTAL	317.33 \$

COVRIS COOPÉRATIVE	
02-03-26 0511072	125.30 \$
ESSENCE, LAVE-VITRE	
11-03-26 0513984	175.16 \$
CHLORE LIQUIDE	
25-03-26 0514394	49.81 \$
ESSENCE	
11-03-26 0514875	97.89 \$
ESSENCE	
30-03-26 0518768	134.08 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ESSENCE	
TOTAL	582.24 \$

LES CULTURES GT INC.	
04-03-26 2026-04-15	563.38 \$
DENEIGEMENT ÉGOUTS	
TOTAL	563.38 \$

DRUMCO ENERGIE	
23-03-26 632256	5 789.48 \$
REEMPL. ÉCRAN ET ISOLATEURS DE MOTEUR SUR GÉNÉRATRICE	
TOTAL	5 789.48 \$

ENERGIES SONIC INC.	
09-03-26 00105688710	767.59 \$
PROPANE GARAGE MUNICIPAL	
TOTAL	767.59 \$

ENVIR EAU PUIITS INC.	
31-03-26 26-12	3 036.49 \$
PLAN PROTECTION SOURCE D'EAU	
TOTAL	3 036.49 \$

EUROFINS ENVIRONEX	
02-03-26 1190327	310.72 \$
ANALYSES EAU POTABLE	
02-03-26 1190328	229.38 \$
ANALYSES EAUX USEES	
31-03-26 1199366	224.78 \$
ANALYSES EAU POTABLE	
31-03-26 1199367	229.38 \$
ANALYSES EAUX USÉES	
TOTAL	994.26 \$

EPICERIE TOURNESOL	
02-03-26 267564	3.49 \$
CREME CAFÉ	
02-03-26 267608	13.40 \$
LIQUEUR	
16-03-26 269458	14.82 \$
NOURRITURE CHIEN (ERRANT)	
30-03-26 273742	13.82 \$
SAVON MAINS, CRÈME CAFÉ, CHIPS	
TOTAL	45.53 \$

GASTON GAUDET	
04-03-26 2026-04-15	2 227.64 \$
DENEIGEMENT TERRAINS MUNICIPAUX	
TOTAL	2 227.64 \$

ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.	
16-03-26 16952	1 484.23 \$
PONCEAU RANG FRONTENAC	
23-03-26 16967	212.70 \$
DÉNEIGER ROUTE ST-ONGE	
04-03-26 2026-04-15	33 794.60 \$
CONTRAT DÉNEIGEMENT	
TOTAL	35 491.53 \$

LAVERY	
02-03-26 1730433	654.21 \$
DOSSIER NUISANCES CAUSÉES PAR DES VÉHICULES DÉSAFFECTÉS	

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

02-03-26 1730434	837.02 \$
DROITS ACQUIS RECONSTRUCTION RÉSIDENCE	
02-03-26 1730436	826.67 \$
SERVICES JURIDIQUES	
30-03-26 1733546	1 327.96 \$
DOSSIER CPTAQ #375822 et #417237	
30-03-26 1733558	1 391.20 \$
DOSSIER NUISANCES CAUSÉES PAR DES VÉHICULES DÉSFFECTÉS	
30-03-26 1733816	1 272.77 \$
DROIT ACQUIS RECONSTRUCTION RÉSIDENCE	
TOTAL	6 309.83 \$

LABORATOIRE EXPERTISES DE QUEBEC LTEE	
16-03-26 054347	1 149.75 \$
REFECTION RANG ST-ALPHONSE	
TOTAL	1 149.75 \$

LES LOISIRS DE FORTIERVILLE	
11-03-26 7190	187.99 \$
CHANDAILS CAMP DE JOUR	
TOTAL	187.99 \$

MATERIAUX FORTIERVILLE 2020 S.E.C.	
04-03-26 0242749	1 286.29 \$
SEL ADOUCISSEUR	
04-03-26 1207440	68.24 \$
CONNECTEUR, PILE (GARAGE MUNICIPAL)	
04-03-26 1207758	96.33 \$
LEVIER TOILETTE, BUTOIR, PINCEAU(SALLE MUNICIPALE)	
04-03-26 1208037	29.07 \$
SAC FILTRANT, HUILE	
04-03-26 1208055	246.09 \$
PEINTURE, RUBAN, ROULEAU(BUREAU POSTE)	
04-03-26 1208764	39.16 \$
COLLIER SERRAGE , JOINT ÉTANCHÉITÉ(AQUEDUC)	
04-03-26 1208845	10.99 \$
CALFEUTRANT, BOUCHE-FENTE(BUREAU POSTE)	
04-03-26 1208859	124.07 \$
PEINTURE, PLATEAU(BUREAU POSTE)	
TOTAL	1 900.24 \$

ICI MEDIAS	
20-03-26 090262	335.73 \$
AVIS PUBLIC (STATION POMPAGE PP1)	
TOTAL	335.73 \$

MRC BECANCOUR	
23-03-26 202500442	66.00 \$
REPÉRAGE ET MARQUAGE FIBRE OPTIQUE	
TOTAL	66.00 \$

MUNICIPALITE STE-CECILE-DE-LEVRARD	
02-03-26 202602510	1 520.64 \$
FORMATION ELUS(COMPREDRE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL)	
TOTAL	1 520.64 \$

LE SAGITTAIRE	
09-03-26 2022	73.28 \$
CHEMISES CLASSEMENT	
02-03-26 001980	118.36 \$
CARTE MICRO SD, PAPIER	

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

TOTAL	191.64 \$
-------	-----------

PRODUCTION D'ARRACHE-PIED S.E.N.C.	
16-03-26 2026-03-16	1 092.26 \$
JEUDI EN CHANSONS	
TOTAL	1 092.26 \$

RECYC-LAV INC.	
02-03-26 1401	287.44 \$
COLLECTE DES ENCOMBRANTS	
30-03-26 1421	287.44 \$
COLLECTE ENCOMBRANTS MARS 2026	
TOTAL	574.88 \$

LES ENTREPRISES RONALD BEAUDET INC.	
46085 2026-04-15	3 334.28 \$
DENEIGEMENT TERRAINS MUNICIPAUX	
TOTAL	3 334.28 \$

YVONNE LACHANCE	
46085 2026-04-15	1 512.50 \$
ENTRETIEN PISTE SKI ET PISTE PIÉTONNIÈRE	
TOTAL	1 512.50 \$

TOTAL **69 188.43 \$**

3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 17 836.11 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES	80.17 \$
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES	2 168.87 \$
HYDRO-QUEBEC	AQUEDUC	2 254.53 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRE DE RUE	39.04 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRES DE RUE	262.57 \$
SOLUTIONS IT CLOUD.CA	AUGMENTATION ESPACE BACK UP	0.94 \$
SOLUTIONS IT CLOUD.CA	MICRSOFT 365 ET BACK UP	82.50 \$
MRC DE LOTBINIERE	COLLECTE ET SITE ENFOUISSEMENT	6 585.00 \$
NORTH POINT	PHOTOCOPIEUR	111.53 \$
POSTE CANADA	ECHOTIER	60.90 \$
REVENU CANADA	D.A.S. MARS 2026-TAUX RÉGULIER	45.02 \$
REVENU CANADA	D.A.S. MARS 2026-TAUX RÉDUIT	1 176.81 \$
MINISTERE DU REVENU	D.A.S. MARS 2026	3 946.35 \$
SOGETEL INC	LIGNES TÉLÉPHONIQUES	753.77 \$
VISA DESJARDINS	CERTIFICAT CADEAU NAISSANCE, FRAIS PUROLATOR, AVIS MUTATION, FILTRE ET HUILE (PICK-UP)	268.11 \$

TOTAL **17 836.11 \$**

4. Le total des salaires bruts pour le mois de mars 2026 pour la somme de 15 427.36 \$.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	174 823.94 \$
Location vestiaire	225.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location service de garde	100.00 \$
Location salle municipale et chalet des sports	275.00 \$
Location caserne	9 207.90 \$
Programme Nouveaux Horizons	15 000.00 \$
Publicité Écotier	80.00 \$
C.N.E.S.S.T (taux 2024-2025 révisé)	110.46 \$
Recyc-Québec	10 882.93 \$
Permis rénovations	30.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau, vieux fer, etc.)	15.20 \$
Intérêts sur EOP + ristournes Desjardins	194.68 \$
Total	211 105.11 \$

7. CORRESPONDANCE

Expéditeur	Sujet
MRC Bécancour	Résolution # 2026-03-83 Intention de participation à une entreprise exploitant un projet de production d'électricité à partir d'une source d'énergie solaire – projet solaire Kizosoo
MRC Bécancour	Résolution # 2026-03-69 Intention de participation à une entreprise exploitant un projet de production d'électricité à partir d'une source d'énergie solaire – projet solaire de Bécancour
MRC Bécancour	Résolution # 2026-03-73 Intention de participation à une entreprise exploitant un projet de production d'électricité à partir d'une source d'énergie solaire – projet solaire de Bécancour Gentilly 2
MRC Bécancour	Résolution # 2026-03-66 Appui au mouvement grève communautaire
UPA Centre-du-Québec	Service d'effarouchement des oiseaux migrateurs dans la région
ASPQ	Pour des municipalités engagées dans la prévention liée à l'alcool et autres drogues
Défi pissenlits	Invitation aux villes à rejoindre le mouvement provincial.
Municipalité de Dupuy	Appui à la dénonciation des coupures dans le programme Emplois d'été Canada
Municipalité de Ste-Cécile-de-Lévrard	Règlement #2025-12-21 modifiant le plan d'urbanisme #2014-04 afin de modifier le plan des affectations
Nature Action Québec	Certification environnementale des ateliers de services automobiles Clé verte
Municipalité Lac-des-Plages	Appui municipal au maintien des services préhospitaliers

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Ministère des Transports	Sécurité sur la route 265 (suivi)
Covris	Demande de don ou commandite La Grande Marmite 2026

8. DÉPENSES À APPROUVER

a) **Webinaire – bonnes pratiques pour la gestion des documents municipaux**

CONSIDÉRANT QUE les employés de bureau de la municipalité ont entamé les démarches pour mettre à jour le calendrier de conservation des documents en conformité avec les exigences du BANQ;

RÉSOLUTION # 2026-04-071

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre aux employés d'assister au webinaire de l'ADMQ portant sur les « bonnes pratiques pour la gestion des documents municipaux » au coût de 215 \$ plus les taxes. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-13000-419 (formation employés).

b) **Entretien de la piste de ski de fond hiver 2026-2027**

ATTENDU la soumission reçue de M. Sylvain Perreault pour l'entretien de la piste de ski de fond pour la saison 2026-2027 au coût de 3 125 \$;

RÉSOLUTION # 2026-04-072

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat d'entretien de la piste de ski de fond 2026-2027 à M. Sylvain Perreault au montant de 3 125 \$. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-70150-522.

c) **Débroussaillage des fossés**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire débroussailler ses bords de routes et ses fossés;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise R.M. Pépin au coût de 145.00 \$ de l'heure;

RÉSOLUTION # 2026-04-073

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater l'entreprise R.M. Pépin pour le fauchage/débroussaillage des bords de routes et fossés au coût de 145.00 \$ de l'heure, pour une somme totale approximative de 3 500 \$. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-32000-521 (entretien des chemins).

Le conseil ne souhaite pas que R.M. Pépin fauche également de l'autre côté du fossé, c'est-à-dire le bord des champs ou des terrains des citoyens. De cette façon, le débroussaillage sera plus rapide. Une attention devra également être apportée aux intersections.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

d) Sonorisation de la salle municipale

ATTENDU l'aide financière reçue dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour aînés afin d'améliorer la sonorisation à la salle municipale;

RÉSOLUTION # 2026-04-074

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Spectech pour les achats suivants :

- Système de son Bluetooth;
- 4 haut-parleurs;
- 10 micro-casques pour les pièces de théâtre;
- Panneaux acoustiques pour améliorer le son;
- Projecteur;
- Caméra et haut-parleur pour réunion hibou.

Le montant total de la dépense s'élèvera à 15 000 \$ taxes nettes maximum.

La directrice générale et le conseiller Marc Lemay, responsable de la salle municipale, sont désignés pour la réalisation du projet.

9. **DEMANDES**

a) **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

RÉSOLUTION # 2026-04-075

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

b) Amendement au projet de loi 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l'obligation de les appliquer;

ATTENDU QUE les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245.1), sans réflexion ni étude d'impacts préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés;

ATTENDU QUE cette procédure exclusive aux milieux humides et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois;

ATTENDU QUE l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada;

ATTENDU QUE la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale;

ATTENDU le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ATTENDU QUE l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC;

ATTENDU QUE le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formé en vertu de la *Déclaration de réciprocité* signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* comme mesure prioritaire dans un projet de loi;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales, M^{me} Geneviève Guilbault, a déposé le 25 mars 2026, le projet de loi n° 22, *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives* sans un article abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

RÉSOLUTION # 2026-04-076

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Fortierville demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi n° 22 abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux;

Que copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission;

Que copie de cette résolution soit également transmise à la ministre des Affaires municipales, M^{me} Geneviève Guilbault, au député Donald Martel, représentant la circonscription Nicolet-Bécancour à l'Assemblée nationale et à la Fédération québécoise des municipalités.

c) Opposition à la participation au programme fédéral de rachats des armes à feu

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a lancé, le 17 janvier 2026, le programme fédéral de rachat d'armes à feu de style arme d'assaut;

ATTENDU QUE les Canadiens disposent de la période du 19 janvier au 31 mars 2026, pour adhérer audit programme, lequel prévoit la remise volontaire de leurs armes prohibées en échange d'une indemnisation;

ATTENDU QUE les compensations financières prévues dans le cadre du programme de rachat sont jugées insuffisantes, inéquitables ou non garanties pour l'ensemble des propriétaires concernés;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ATTENDU QUE les armes visées par la prohibition sont des armes civiles de chasse ou de tir sportif à conception moderne, et non des armes d'assaut militaires, et qu'elles ne sont ni utilisées ni requises par les Forces armées canadiennes pour assurer la défense du pays;

ATTENDU QUE sur le territoire québécois, la Sûreté du Québec coordonnera l'opération;

ATTENDU QUE les ressources policières sont déjà limitées et que leur mobilisation pour l'application de ce régime détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité réelle;

ATTENDU QUE la confiance entre la population et les corps policiers est un pilier fondamental de la sécurité publique;

ATTENDU QUE l'application coercitive de cette prohibition risque de nuire à cette relation de confiance et d'accentuer les tensions sociales;

ATTENDU QUE la sécurité publique constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial, municipal ainsi que les corps policiers;

ATTENDU QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, directement responsables du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population;

ATTENDU QUE les détenteurs légaux d'armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, d'enregistrement, de vérification d'antécédents, d'entreposage sécuritaire et de conformité aux lois;

ATTENDU QUE les données disponibles démontrent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

ATTENDU QUE la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d'armes, les groupes criminalisés et la contrebande

RÉSOLUTION # 2026-04-077

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil :

- Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- Demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat des armes à feu de style arme d'assaut;
- Demande officiellement à la Sûreté du Québec, dans l'éventualité où ce programme ne serait pas abrogé, de ne pas appliquer, sur son territoire, les mesures de prohibition et de rachat obligatoire des armes à feu prévues par le gouvernement fédéral;
- Affirme que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues;
- Demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de revoir l'approche actuelle et de privilégier des politiques fondées sur des données probantes et l'efficacité réelle en matière de sécurité publique;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- Affirme son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu;
- Transmet copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, au premier ministre du Québec, au ministre fédéral de la Sécurité publique, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et à la MRC de Bécancour.

10. AFFAIRES COURANTES

a) **OMH au Cœur-du-Québec – budget révisé 2026**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées reçue de la Société d'habitation du Québec en date du 25 février 2026;

RÉSOLUTION # 2026-04-078

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires révisées démontrant un déficit de 93 371 \$, pour une contribution municipale de 9 337 \$ (10 %).

b) **Station de pompage des eaux usées PP1**

i) **Contrat pour les travaux de réfection de la station de pompage PP1**

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption de la résolution # 2026-01-022, la municipalité de Fortierville a procédé à une procédure ouverte via le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), portant le numéro d'avis 2026-02, et ce, pour des travaux de réfection de la station de pompage PP1 des eaux eaux;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 2 avril 2026 à 11 h au bureau municipal;

ATTENDU les résultats obtenus à l'ouverture des soumissions :

Entreprise	Prix taxes incluses
Excavation Bolduc inc.	510 948.24 \$
Construction CITÉ TM inc.	543 263.95 \$
Groupe Colas inc.	568 422.32 \$
Excavation EMP	583 009.48 \$
Construction Thorco inc.	595 805.52 \$
L4 Construction inc.	633 874.44 \$
Les Constructions de l'Amiante	771 440.86 \$

ATTENDU QU'après étude et analyse des soumissions, chacune d'elle s'avère conforme;

ATTENDU la recommandation de Pluritec pour attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire, Excavation Bolduc inc., au coût de 510 942.24 \$ taxes incluses;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

RÉSOLUTION # 2026-04-079

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil attribue le contrat à l'entreprise Excavation Bolduc inc., le plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la réfection du poste de pompage des eaux usées PP1 conformément aux documents d'appel d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 510 948.24 \$, incluant les taxes.

QUE les dépenses soient financées avec la TECQ.

ii) Réfection de la station de pompage des eaux usées PP1 – surveillance des travaux

ATTENDU le projet de réfection de la station de pompage des eaux usées PP1;

ATTENDU la nécessité de mandater un surveillant de chantier pour s'assurer de la conformité des travaux avec les plans et devis réalisés;

RÉSOLUTION # 2026-04-080

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Pluritec pour la surveillance du chantier à raison de :

200 heures de surveillance complète x 115 \$ /heure
7 heures de surveillance partielle x 115 \$/heure

Le total de la surveillance de chantier ne devra pas excéder 207 heures pour un total de 23 805 \$ plus les taxes (24 999.99 \$ taxes nettes incluses). Cette dépense sera payée à même la TECQ.

c) Service de garde – signature du bail avec Marie-Soleil Dumont Bédard

ATTENDU QU'une nouvelle responsable en service de garde est entrée en fonction le 30 mars dernier au service de garde en communauté situé au chalet des loisirs;

RÉSOLUTION # 2026-04-081

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le bail avec Mme Marie-Soleil Dumont Bédard.

11. SUIVI DE DOSSIERS

a) Vente pour taxes – mandat pour représenter la municipalité

RÉSOLUTION # 2026-04-082

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale, madame Annie Jacques, pour représenter la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes le 11 juin 2026 à la MRC de Bécancour. Elle sera autorisée à miser le montant des taxes dues pour 2025 pour les propriétés de Fortierville en vente pour taxes.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

12. RÈGLEMENTS

- a) **Règlement #2026-03-238 portant sur l'éthique et la déontologie pour les élus (adoption)**

RÉSOLUTION # 2026-04-083

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux soit adopté.

- b) **Nomination d'une personne désignée pour l'application du règlement #2021-01-177 portant sur l'entretien des arbres et des arbustes**

RÉSOLUTION # 2026-04-084

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Benoît Tousignant, inspecteur municipal, pour l'application du règlement # 2021-01-177 portant sur l'entretien des arbres et des arbustes. M. Tousignant est également habilité à émettre des constats d'infraction et prendre des procédures relativement à l'application de ce règlement.

13. COMITÉS ET MRC

- a) **Collecte d'encombrants**

La nouvelle procédure concernant la collecte des encombrants sera effective à compter du 13 avril prochain. Une publication à ce sujet sera diffusée sur les réseaux sociaux et dans le journal l'Échetier.

- b) **Communautaire à boutte**

Le 25 mars dernier, nous avons reçu la visite de travailleurs dans le milieu communautaire concernant le mouvement « Communautaire à boutte ».

Différentes activités sont organisées présentement pour soutenir ce mouvement. Il y a également certaines coupures de services au niveau des organismes communautaires en guise de manifestation.

- c) **OMH au Cœur-du-Québec**

La conseillère Amélie Bergeron dit que les travaux pour le remplacement du revêtement extérieur vont débuter cet été.

Il y a eu certains changements au niveau du comité. Un comité plus restreint sera mis sur pied. Amélie a manifesté son intérêt pour siéger sur ce comité.

Il y a présentement 6 logements de libres à Fortierville, dont 4 qui doivent subir des rénovations majeures suite au départ de locataires.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h12 et se termine à 20h14.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 2026-04-085

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h14.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et
greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».